

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°240415AR097CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement - Rue de la Libération - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par la société SARL L. LECOMTE
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue de la Libération à Hondschoote afin de faciliter des travaux de consolidation de la cheminée intérieure et rejointoiement extérieur.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées face au n° 2 rue de la Libération, à Hondschoote, du Jeudi 18 avril au Mercredi 24 avril :

- Empiètement sur chaussée
- Stationnement interdit sur 2 places au droit du chantier

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution,
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
SARL L. LECOMTE, pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 15 avril 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

